

**DEMANDE D'AUTORISATION D'ACQUISITION  
ET DE DETENTION D'ARMES, DE MUNITIONS ET LEURS ELEMENTS CLASSES  
EN CATEGORIE B**

**I) Pièces à fournir pour la constitution du dossier :**

- le formulaire de déclaration modèle 12644\*02 rempli et signé faisant connaître le nombre des armes détenues au moment de la demande (catégorie, calibre, marque et modèle).
- copie d'un justificatif d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour).
- Copie d'un justificatif de domicile (facture EDF, Véolia, téléphone...)
- justificatif des mesures de sécurité prises pour la conservation des armes (facture ou documents prouvant l'achat, l'installation ou la possession d'un coffre-fort ou d'une armoire forte (à fournir lors de chaque demande)).
- l'autorisation de détention, s'il s'agit d'un renouvellement. Cette demande de renouvellement doit être présentée impérativement trois mois avant son échéance.
- un certificat médical daté de moins d'un mois attestant de la capacité physique et psychique du demandeur à utiliser des armes. Ce certificat n'est pas obligatoire si le verso de la licence fédérale en cours de validité a été tamponnée par un médecin lors de son établissement ou de son renouvellement.

Et selon le cas :

**1) si la demande est présentée à titre sportif :**

- copie intégrale de l'acte de naissance avec mentions marginales demande à formuler sur <https://www.acte-etat-civil.fr/DemandeActe/AccueilPost.do> ou à la mairie du lieu de naissance.
- Licence tamponnée par le médecin, en cours de validité, d'une fédération sportive ayant reçu délégation du ministre chargé des sports pour la pratique du tir. Cette licence dispense la production d'un certificat médical
- avis favorable de la Fédération sportive ayant reçu délégation du ministre chargé des sports pour la pratique du tir ; (**original du volet vert**)
- copie du carnet de séances de tir contrôlées **comprenant au minimum 3 séances contrôlées de pratique de tir comptabilisées dans les 12 mois précédents la demande.**

**\*\*Pour les tireurs sportifs mineurs : la preuve de la sélection en vue de concours internationaux et une attestation de la personne exerçant l'autorité parentale mentionnant que l'arme est détenue pour la pratique du tir sportif**

**2) si la demande est présentée au titre de la défense( personnes exposées à des risques sérieux du fait de leur activité professionnelle) :**

- une lettre indiquant les motifs de la demande.
- Pour les personnes majeures ne possédant pas la nationalité française, un certificat de résidence ou tout document équivalent.
- Attestation du suivi de la formation initiale aux règles de sécurité, de stockage et de manipulation de ces armes

**Le dossier complet est à transmettre par voie postale à la préfecture de la Corse-du-sud  
Pôle des polices administratives  
Cours Napoléon  
20188 AJACCIO cedex 9**

**A réception du dossier complet un récépissé sera transmis**